

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20151102_09

Séance du 2 novembre 2015

**Nombre de
conseillers municipaux**

- En exercice : 15
- Présents : 11
- Votants : 13

Date de la convocation :

23 octobre 2015

Date d'affichage :

9 novembre 2015

L'an deux mil quinze, le deux novembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Lydie CHANEZ, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Jean-Marie GIROD, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Claude PAGET, Jérôme BORNE, Anne-Marie MIVELLE (procuration à Florent SERRETTE), Nicolas GRIFFOND (procuration à Claudine QUATREPOINT).

Mme Carmen VALLET été désignée comme secrétaire de séance.

Objet : Zone artisanale - Rétrocession de la voirie par la CCPN

La zone artisanale de Mignovillard, réalisée par la Commune au début des années 1990, a été déclarée d'intérêt communautaire il y a quelques années et les terrains ont été acquis par la communauté de communes du Plateau de Nozeroy (CCPN).

Dernièrement, et comme indiqué dans la délibération du 5 janvier 2015, la CCPN a créé un nouvel accès à cette zone artisanale, afin notamment de permettre le développement d'une entreprise. Elle a également fait procéder à des travaux d'enrobés sur la voirie centrale, la rue des Artisans.

Pour une gestion optimale de cette voirie, il a été convenu que, à l'issue des travaux, la CCPN la rétrocéderait à la Commune de Mignovillard.

Envoyé en préfecture le 10/11/2015

Reçu en préfecture le 10/11/2015

Affiché le



ID : 039-213903313-20151102-DCM_20151102_09-DE

Aussi, le conseil municipal approuve à l'unanimité la rétrocession de la rue des Artisans, de la CCPN à la Commune de Mignovillard et autorise M. le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Florent SERRETTE